

**SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
SERVICE PUBLIC DE WALLONIE AGRICULTURE, RESSOURCES
NATURELLES ET ENVIRONNEMENT**

N° 2021/SSD2-A/0004.

Modification de l'enregistrement délivré à la s.a. SOCOGETRA pour la sortie du statut de déchet sur la base de l'annexe 2 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2019 portant exécution de la procédure de sortie du statut de déchet prévue à l'article 4ter du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juin 2001 favorisant la valorisation de certains déchets

La Directrice générale du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement ;

Vu le Décret du 9 mars 2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique, en particulier l'article 9 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2019 portant exécution de la procédure de sortie du statut de déchet prévue à l'article 4ter du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juin 2001 favorisant la valorisation de certains déchets, ci-après l'AGW SSD, en particulier l'article 14 et l'annexe 2 ;

Considérant la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Considérents relatifs à la complétude de la demande, l'identification du demandeur, l'objet de la demande d'enregistrement de sortie de statut de déchet

Considérant la demande de changement de siège social pour l'enregistrement N° 2021/SSD2-A/0004 octroyé à la s.a. SOCOGETRA, sise Rue Joseph Calozet, 11 à 6870 AWENNE (n° BCE 0442.280.903), introduite par courrier électronique en date du 18 août 2023 ;

Considérant l'acte de transfert du siège social – Procuration, déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise de Liège, division Neufchâteau, le 19 juillet 2023 ;

Considérant la décision d'enregistrement pour la sortie du statut de déchet de granulats recyclés n° 2021/SSD2-A/0004 octroyée le 27 juillet 2021 à la s.a. SOCOGETRA ;

Considérant que la demande de modification de l'enregistrement de sortie du statut de déchet porte sur un changement d'adresse du siège social vers la nouvelle adresse Rue de la Plaine, 21 à 6900 MARCHE-EN-FAMENNE ;

Considérant que ce changement de siège social ne modifie en rien les autres éléments de la présente décision d'enregistrement, en particulier le siège d'exploitation pour lequel elle a été délivrée ;

DÉCIDE :

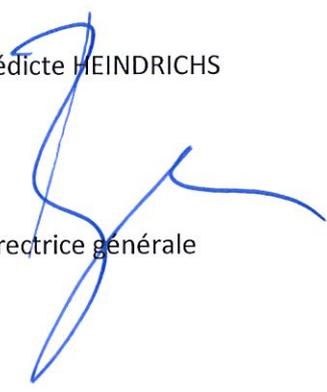
Article Unique. Dans la décision n° 2021/SSD2-A/0004, à l'article 3 § 1^{er} l'expression « dont le siège social est établi Rue Joseph Calozet, 11 à 6870 AWENNE » est remplacée par l'expression « dont le siège social est établi Rue de la Plaine, 21 à 6900 MARCHE-EN-FAMENNE », à dater de la présente décision.

Fait à NAMUR

Le
30 AOUT 2023

Bénédicte HEINDRICHS

Directrice générale

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned over the text 'Directrice générale'.